

Avenant N°1 modifiant l'ANNEXE 1 à la convention « Structures »

Le présent avenant annule et remplace l'annexe 1 à la convention « Structures » par les dispositions suivantes intitulées annexe 2 :

Conformément à l'article 3-2 de la convention signée entre la Communauté de Communes Forez-Est représenté par son Président, Mr Pierre VERICEL et la Caf de La Loire, représentée par sa directrice Marie-Pierre BRUSCHET, le 11/07/24 à St Etienne, la liste des personnes habilitées informatiquement par la Caf de la Loire à renseigner les données relatives aux disponibilités (EAJE uniquement) et/ou aux informations relatives au fonctionnement des établissements est la suivante :

- GOUTAGNY Cathy : Responsable du RPE « Les Matrus » à Veauche.
- PETITFRERE Amélie : Responsable du RPE « Brin d'Eveil » à Montrond
- NOTIN Christel : Responsable du RPE des Collines du Matin à Panissières.
- THIVOLET Myriam : Responsable du RPE « Les Marmots du Forez » à Feurs
- LORON-FOUGEROUSE Audrey : Accueillante GUICHET Unique Petite-Enfance
- GONZALEZ Valérie : Chargée de coopération CTG Petite-Enfance/Famille.

Ces personnes sont habilitées informatiquement pour la mise à jour des disponibilités et/ou des informations relatives au fonctionnement des établissements suivants :

- RPE « Les Matrus » - 1 bis allée des Violettes - 42340 Veauche
- RPE « Brin d'Eveil » - 47 rue du Geyser – 42210 Montrond-les-Bains
- RPE des Collines du Matin – 2 rue Denis Boulanger – 42360 Panissières.
- RPE « Les Marmots du Forez » - 4 Allée du Parc – 42110 Feurs
- GUICHET Unique – 348 rue de Montfuron 42140 Chazelles-sur-Lyon
- Service Petite-Enfance Enfance Jeunesse – 348 rue de Montfuron 42140 Chazelles-sur-Lyon

Fait en double exemplaire à Feurs, le

Pour la CC Forez-Est,
Pierre VERICEL
Président

Pour la Caf de La Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240722-147-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2024